

Ce bulletin d'information est distribué dans les villages riverains de la Serre à plus de 3000 exemplaires. Pour obtenir gratuitement celui-ci, vous pouvez vous adresser à la bibliothèque de Montmirey-la-Ville ou à celle de Gendrey, ou bien encore à la pharmacie de Moissey.

ASSOCIATION (Loi du 1^{er} juillet 1901)



Siège:
GAEC de l'Aubépine
39 290 Moissey

serre.vivante@wanadoo.fr

Edito

Où l'on reparle de la RD 37 ...

Un talus de la route qui relie Amange à Moissey au travers de la forêt de la Serre a tendance à s'affaïsser : il est question depuis trois ans de rectification de virages ... mais ce talus abrite plusieurs espèces végétales rares en Franche-Comté. Suite à une convention signée entre le Conseil général et l'université de Besançon, préalable à toute tentative de transplantation, une expertise floristique a été réalisée par le Jardin Botanique de Besançon. La rareté des espèces mise en évidence par les botanistes locaux est bien réelle, le site du Massif de la Serre étant très particulier en Franche-Comté. Compte tenu de ses observations sur le terrain, le Jardin Botanique estime qu'il peut intervenir dans de relatives bonnes conditions pour trois d'entre-elles : le sedum de forster, la jasione des montagnes et l'épilobe lancéolée mais les résultats ne sont pas garantis à 100%, la bonne reconstitution de milieux équivalents après travaux n'est pas assurée. En ce qui concerne la potentille micrantha, le très faible nombre de semences observées en juillet et la difficulté de réimplanter sur place laisse peu de chances de réussite et enfin il n'est pas possible de transplanter l'Asplenium septentrionale, l'issue serait la disparition de cette plante dont c'est l'unique station inventoriée dans le Jura. Certains se gargarisent d'écologie, il est temps de passer aux actes !

Qu'y a-t-il de si urgent, de si précieux, à transporter sur cette route pour mettre en péril cette diversité et menacer de disparition notre patrimoine floristique ?

Le concept de développement durable, les préoccupations de Serre Vivante. La valorisation du bois, richesse locale, nous donne l'occasion de concilier préoccupations environnementales et économiques.

L'AJENA, Association Jurassienne pour la promotion des énergies nouvelles, organise avec le soutien financier du Conseil Régional et de la

AUTOMNE 2002 N° 18

Visites de réalisations

bois-énergie & intercommunalité

Mercredi 11 décembre, rendez-vous à 14 h 15
à Mont-sous-Vaudrey

délégation régionale de l'ADEME la visite de trois installations :

- ① 14 h 30 : Hangar et plate-forme pour l'approvisionnement en bois déchiqueté de Mont-sous-Vaudrey
 - ② 15 h 15 : Chaufferie et réseau de chaleur pour le collège, le gymnase et le foyer-logement
 - ③ 16 h 15 : Chaufferie communale de Santans
- Visites gratuites. Accueil des participants : 14h15, aire de stockage de bois déchiqueté, zone artisanale (à côté des chalets Chauvin).
Renseignements et inscriptions : AJENA ☎ 03.84.47.81.10

Invité de Serre Vivante, Walter BILLIG, animateur bois énergie de l'Association Jurassienne pour la promotion des énergies nouvelles, nous

Se chauffer au bois aujourd'hui ... des solutions pour tous !

Lundi 16 décembre, à 20 h 30
Gendrey, salle de la mairie.

fait découvrir les solutions de chauffage au bois performantes, pour les collectivités, comme pour les particuliers !. Bûches, granulés, bois déchiqueté : comment choisir ? des exemples locaux, chaufferies individuelles et communales au granulé de bois, chaufferies communales au bois déchiqueté. Témoignages d'utilisateurs, débats.

Gratuit et ouvert à tous.

Judi

16

janvier 2003
20 h 30

INVITATION

ASSEMBLEE GENERALE DE SERRE VIVANTE au Caveau à Moissey

rapport moral - rapport d'activités - rapport financier – projets – élection du conseil d'administration - questions diverses
pot de l'amitié en fin de séance

■ Déviation Marpain/Pesmes : où en est-on ?

Le 8 juillet 2002, le conseil général du Jura a adopté un tracé qui part du carrefour actuel des «Quatre-Fesses», qui franchit la vallée entre Marpain et Montrambert et qui passe près des serres, entre Pesmes et Malans pour rejoindre la route de Vesoul, à la sortie de Pesmes.

Suite à l'enquête publique réalisée en juillet 2000, le préfet de la Haute-Saône avait refusé de signer la déclaration d'utilité publique. Serait-ce parce que les politiques n'avaient pas retenu le tracé préconisé par la commission d'enquête ? Une nouvelle enquête publique doit donc être lancée (janvier 2003 ?). Les nouvelles études nécessaires sont achevées depuis ce printemps. La réalisation des ouvrages pourrait débuter à l'automne prochain. Quant à la concertation et, à plus forte raison, aux négociations, il n'en est plus question : *"le conseil général a délibéré en juillet et il n'y a rien à discuter à nouveau"*, déclarait M. Chauvin, vice-président du conseil général du Jura, conseiller général du canton, à la Presse de Gray le 5 septembre 2002. Dans ce dossier, le département de la Haute-Saône semble moteur, le Jura se contentant "d'accompagner". Parmi les trois communes directement concernées, Dammartin Marpain est la seule commune du Jura. Elle est aussi la seule à supporter de réelles nuisances...

Une exploitation agricole récente menacée

La configuration actuellement retenue par le Conseil Général du Jura prévoit l'aménagement de deux ronds points ce qui ne va évidemment pas faciliter l'exploitation agricole voisine des «Quatre-Fesses» : les engins ne pourront sortir qu'en empruntant au moins l'un des deux carrefours et devront partager toute une portion de route avec une circulation dense, dont une forte proportion de poids lourds. Cela va à l'encontre même de l'objectif avoué : sécuriser le carrefour actuel.

Un risque d'aggravation des inondations

Souci récurrent pour les riverains du secteur de Montrambert à Marpain souvent touché par des crues sévères, ce risque a été reconnu "officiellement" par deux fois : en juillet 2000, par la 1ère commission d'enquête publique qui a préconisé un tracé franchissant directement la rivière, et une seconde fois, par les nouvelles études approfondies présentées à Pesmes le 14 mars 2002 au cours d'une réunion de concertation, concluant que 235 m (dont 175 m pour le pont principal) étaient plus que souhaitables. Le conseil général du Jura n'a pas tenu compte de ces conclusions en juin 2001, en ignorant le tracé préconisé par la commission d'enquête, ni en juillet de cette année, en votant pour un pont unique limité à ce qu'accepte d'en payer la Haute-Saône, soit 125 m d'ouverture. La largeur totale des ponts destinés à limiter l'impact sur les crues est passée de 140 m (juin 2001) à... 125m (juillet 2002).



Marpain, décembre 1982,
Rue de la prairie et fontaine

Et l'aspect financier, dans tout ça ?

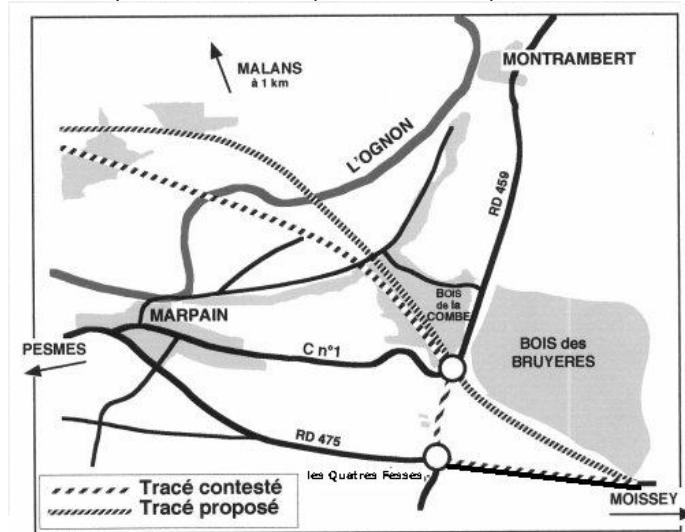
Le projet, tel que le prévoit aujourd'hui le conseil général du Jura, est estimé globalement à un coût inférieur à celui de 2001. Les critères de répartition admis entre les deux départements prévoient que "la Haute-Saône prend en charge l'intégralité de l'ouvrage de franchissement de l'Ognon." Il s'ensuit que la Haute-Saône, avec un pont de 125 m, s'engage pour environ 7,5MF de plus qu'en 2001. Quant au Jura, il se désengage de 9,5MF : il économise le pont de décharge prévu en 2001 dans la prairie de Marpain et abandonné cette année. Tout le bénéfice

est pour lui ! Mais mesure-t-on bien le coût d'inondations aggravées pour la collectivité, comme pour les particuliers sinistrés ?

Les riverains se mobilisent

Habitants des villages de Champagnolot, Dammartin, Marpain et Montrambert et riverains se sont organisés en association. En reprenant ce qui avait fait l'unanimité des nombreux habitants qui s'étaient exprimés lors de la 1ère enquête publique, ils proposent :

- au voisinage des «Quatre-Fesses», le passage le long du bois des Bruyères, avec un seul rond-point afin de respecter au maximum les conditions d'exploitation agricole dans ce secteur,
- dans la vallée, le franchissement direct de la rivière avec, en tout état de cause, une ouverture suffisante des ponts afin de limiter l'impact sur les crues (175 m minimum).



Avec les dernières décisions du Conseil Général du Jura, les représentants de l'association CDMM ont le sentiment d'une trahison : le compromis négocié avec l'ensemble des responsables, les présidents des conseils généraux des deux départements, le conseiller général du canton, les maires des trois communes impliquées lors de la réunion de Pesmes du 14 mars, vole en éclats... Souhaitant cette déviation de longue date, ils se battent pour défendre une réalisation qui donne toutes les garanties concernant l'activité agricole au voisinage des «Quatre-Fesses» et la prévention des inondations, même si cela doit conduire à réviser les critères de répartition des coûts...

Association
C hampagnolot
D ammartin
M arpain
M ontrambert

Quatre villages : une commune
28, rue des tilleuls - 39290 - MARPAIN

L'association CDMM a pour but de contribuer par son action à la défense de l'environnement et à la mise en valeur du cadre de vie des habitants, à l'animation et toutes activités intéressant le patrimoine des quatre villages. Ses actions se situent en dehors de toute appartenance et de tout objectif partisans quels qu'ils soient, politiques, philosophiques ou religieux. Elle regroupe à ce jour plus d'une centaine d'adhérents. Les dossiers "chauds" comme l'urgente déviation de Pesmes-Marpain ou encore le tracé du TGV font partie de ses priorités, mais elle souhaite voir se développer une vie locale plus riche et plus animée. Toutes les suggestions et bonnes volontés sont les bienvenues.

contacts: Michel CAMELOT, président 03 81 50 41 29
Philippe FAIVRE, secrétaire 03 84 70 36 16
Jérôme VERNE, trésorier 03 84 70 24 83

■ OGM : une technologie à risque s'impose sans contrepartie.



Sous la pression américaine et la menace de sanctions de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), les ministres chargés de l'Environnement dans l'Union européenne réunis à Luxembourg jeudi 17 octobre avaient pour mission de relancer le commerce des organismes génétiquement modifiés (OGM) en Europe. Pour le moment ils ont décidé le maintien du moratoire. Depuis avril 1998 en effet, c'est le statu quo. Aucun nouvel OGM ne reçoit plus d'autorisation, que ce soit pour l'importation, la culture, la transformation ou la commercialisation. Circulent donc 18 espèces (maïs, endive, colza, soja...) autorisées avant cette date. Les 13 nouveaux OGM, qui toquaient à la porte attendront encore ...

Risques et avantages ?

La Commission du développement durable (CFDD), mise en place en France comme dans près de 150 pays, après le Sommet de la Terre de Rio de 1992, a depuis deux ans engagé une critique radicale de cette technologie en rompant avec les seuls arguments du risque, développés par le mouvement associatif. Par l'analyse des bilans effectués en Amérique du Nord sur cinq années, il apparaît qu'aucun OGM ne démontre d'avantage significatif et reproductible pour le paysan, et surtout pour le consommateur. Le principe de précaution suppose un équilibre entre risques et avantages afin de justifier la décision. Or, la propagande du lobby des OGM fait confondre des projets mirobolants, en particulier pour le tiers monde, avec des succès effectifs qui n'existent pas, et tente de faire admettre que la résistance aux OGM relève de l'obscurantisme...

Les OGM sont-ils rentables ?

Selon la Soil Association, une association de promotion de l'agriculture biologique au Royaume-Uni, le bilan de l'agriculture transgénique en Amérique du Nord est "désastreux". Outre qu'elles ont coûté 12 milliards de dollars de subventions depuis 1999, les cultures de soja, de maïs et de colza génétiquement modifiés seraient aussi décevantes que polluantes. "En 2001, en moyenne, les variétés de soja Roundup ready (un soja tolérant à l'herbicide Roundup) ont obtenu des rendements inférieurs de 6 % à ceux des mêmes variétés conventionnelles et inférieurs de 11% à ceux des variétés traditionnelles à haut rendement", note un rapport* qui accuse encore : "Les 10 % de champs de soja les plus traités - majoritairement plantés en Roundup ready - requièrent 34 fois plus d'herbicides que les 10 % les moins traités, qui sont plantés en variétés conventionnelles." Les agriculteurs seraient ainsi amenés à utiliser de plus en plus d'herbicide au fur et à mesure que surviennent des imprévus, comme une résistance ou de nouvelles mauvaises herbes.

*Disponible auprès de la Fédération nationale d'agriculture biologique des régions de France.(01.43.38.38.69) in "sciences et avenir", octobre-novembre 2002

Quelle aberration autorise une telle prise de risque sans aucune prise d'avantage pour les populations ? Il existe déjà 50 millions d'hectares couverts de cultures d'OGM. Ce qui signifie que, pour la première fois dans l'histoire, une technologie à risque s'impose sans contrepartie. Il s'agit d'une situation absurde que l'on n'a jamais connue, même avec le nucléaire civil, lequel est à l'origine de déchets radioactifs indestructibles (ce qui n'est pas rien) mais est cependant capable de produire de l'électricité !

Il n'y aura pas de développement durable sans approfondissement démocratique.

Les frontières n'arrêtent pas mieux les OGM que le nuage de Tchernobyl. Or les citoyens du monde n'ont pas demandé et sont même hostiles à la culture et à la consommation des PGM. Qu'il s'agisse d'OGM, de brevets sur le vivant, d'agriculture dite "raisonnée", de choix énergétiques, on retrouve le même mépris des gens et des principes affichés, et la même volonté d'imposer des solutions, lesquelles sont soit génératrices de profits maximum, soit conformes à la mystique du bonheur grâce à l'engrenage sans fin des techniques. Que peut-on alors attendre des conventions internationales qui préservent les choix des lobbies influents sous l'apparence de décisions résolues ? Le "principe de précaution" est souvent revendiqué pour orienter l'action dans des situations à risque pour la santé ou l'environnement. Mais l'appréciation du risque est réalisée à court terme et par les seuls éléments mesurables, en négligeant que des incertitudes croissantes caractérisent les nouvelles technologies. Il y a donc sous-évaluation des effets sur le développement durable à long terme, et surestimation du rôle et du statut de l'expertise scientifique. De façon générale, les sociétés industrielles tendent à exclure les citoyens ordinaires des choix techno-scientifiques (qui seraient affaire de "spécialistes"), et aussi de l'évaluation des conséquences de ces choix (les experts sont juges et parties). La CFDD propose donc la création d'un "Comité consultatif pour l'évaluation des technologies", composé de citoyens volontaires. En cas d'absence de consensus en son sein, on convoquerait une conférence de citoyens.

Conférences de citoyens.



Consciente de n'être que la mouche du coche, la CFDD oriente son action dans la défense des processus démocratiques, et plus particulièrement des "conférences de citoyens" : il s'agit de donner une formation approfondie de deux week-ends à une quinzaine de personnes sélectionnées pour figurer la variété des âges, sexes, professions et opinions dans la population. Ces citoyens choisissent, en connaissance de cause, des personnes à interroger (décideurs, experts) au cours d'un débat public. Puis ils discutent entre eux, élaborent, et rédigent un avis. Cette invention danoise a connu une quarantaine d'expériences depuis dix ans. La CFDD a organisé une telle conférence de citoyens en février 2002 sur le thème "changements climatiques et citoyenneté", un intitulé qui rappelle que le gaspillage de l'énergie, et la pollution qui s'ensuit, est le fait de chacun, pas seulement des industries.

Comme pour les autres conférences de citoyens menées ailleurs, les résultats sont étonnants : malgré la diversité des membres, le rapport exprime un engagement collectif, consensuel et en rupture avec les idées reçues. Par exemple, il incite à ne pas utiliser les voitures individuelles mais les transports collectifs, il propose une taxation de la climatisation, la sortie du nucléaire à terme avec report immédiat des crédits de recherche sur les énergies renouvelables. Il demande d'ajouter des sanctions au protocole de Kyoto, conscient que les belles déclarations restent inefficaces.

Les conférences de citoyens constituent des modèles réduits d'une démocratie réelle, qui adviendrait dans un monde utopique où tous les citoyens auraient accès à la connaissance et seraient éduqués à l'altérité. Ces procédures conduisent à une créativité qui étonne les experts, au dépassement des égoïsmes, et montrent qu'il existe des intérêts communs à tous les citoyens, pourvu qu'ils soient placés en situation authentique de responsabilité. La CFDD entend poursuivre ces expériences, en organisant sur un thème commun des

conférences simultanées de citoyens de pays du Nord, du Sud et de l'Est. Nous proposons de confronter séparément des Français, des Maliens et des Polonais aux pratiques actuelles des aides à l'agriculture, qui ruinent le développement durable. Le pari est que les conclusions de ces trois conférences devraient largement se rejoindre. On leur reproche leur incapacité à agir sur la réalité. Pourtant, la faiblesse de telles procédures, hautement démocratiques, dépend seulement du mépris que leur témoignent les responsables politiques et les médias. Toute conférence de citoyens organisée par une structure officielle devrait faire l'objet d'un débat parlementaire pour en discuter les conclusions. C'est pourquoi la CFDD tente d'en faire reconnaître la richesse potentielle par les décideurs, et les autorités internationales : les Etats, et aussi l'ONU, devraient justifier leurs actions si elles contredisent les choix exprimés ainsi par des citoyens.

Texte rédigé à partir d'un article du biologiste Jacques Testart, président du Comité Français du Développement Durable publié par l'hebdomadaire POLITIS n°718 du 26 septembre 2002.

Discrète mais novatrice CFDD

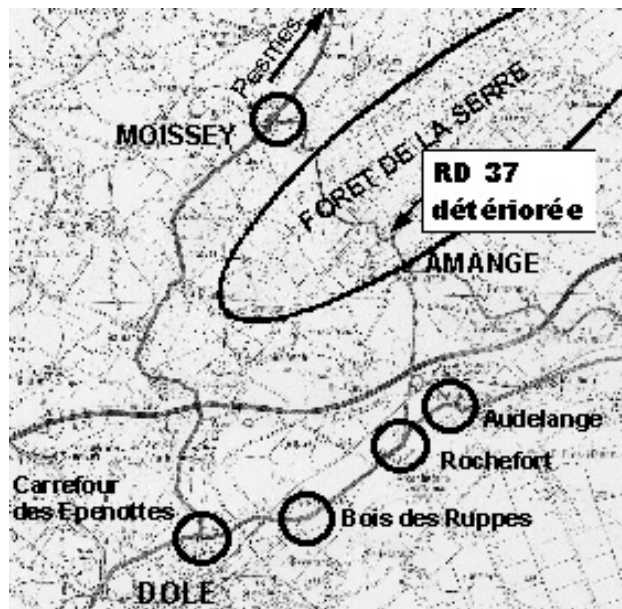
Les missions de la Commission du développement durable consistent à définir les orientations d'une politique de développement durable et à soumettre au gouvernement des recommandations pour y parvenir. Elle est indépendante et ses moyens sont fournis par le ministère de l'écologie et du développement durable. Jacques Testart a souhaité qu'elle ne soit pas une commission d'"experts en développement durable", mais qu'elle analyse les dysfonctionnements du développement, en instaurant la multidisciplinarité, et en postulant qu'il existe des intérêts communs à tous les citoyens de la planète Terre.

Conseil d'administration de Serre Vivante

Pascal Blain, président
Nicolas Lavry, secrétaire
Laurent Champion, trésorier
Colette Penneçot
Sylviane Grattard-Lambert
Christine van der Voort
René Delmas
Jean-Claude Lambert
Patrick Téron

■ Sécuri'Serre

un collectif pour la réflexion sur l'aménagement routier de la Serre soutenu par "Serre Vivante".



L'apparition de fissures en bordure de route dans un des virages de la R.D. 37 reliant Moissesey à Amange a été considérée comme dangereuse par le Conseil Général. Il veut y effectuer des travaux, rognant au passage la roche en place pour agrandir la visibilité du dit virage et ainsi améliorer la sécurité pour les camions. De tels travaux suscitent une réelle inquiétude chez les habitants d'Amange : si on élargit l'emprise de la chaussée et améliore la qualité de la route, cela va favoriser la circulation des camions et il y en a déjà bien assez !

Nombre d'habitants des communes proches du Massif de la Serre s'interrogent sur les projets qui concernent l'aménagement de la RD 37 entre Moissesey et Amange. Au cœur de leurs préoccupations se trouvent notamment les questions liées à la sécurité à l'intérieur du village et à la qualité de la vie.

Depuis trois ans aucun véritable débat n'a pu émerger. La municipalité d'Amange attend depuis juillet des informations du Conseil Général et quelques citoyens ont décidé, pour faire avancer les choses, la création du collectif " Sécurité de la Serre ". Ce Collectif s'est déjà réuni plusieurs fois. La dernière réunion a eu lieu à Amange le 12 novembre 2002 en présence des Maires et d'élus de Moissesey et Amange, d'habitants des communes riveraines et de membres de Serre Vivante.

Lors de cette assemblée, il a été émis des idées fort intéressantes. Les fissures qui existaient dans le virage ont disparu par contre d'autres fissures existent un peu partout sur la route, en amont et en aval du virage sur environ deux kilomètres. Sont-elles dues simplement à l'usure de la chaussée ou s'agit-il d'un affaissement du terrain ? Peut-on investir des sommes importantes dans des travaux sur un point précis si le reste de la route n'est pas en meilleur état ?

Au lieu d'investir de grosses sommes dans la réfection de la route, ne vaudrait-il pas mieux accélérer la déviation de Moissesey qui n'est prévue que pour dans 10 ou 15 ans, et ainsi arrêter l'asphyxie de ce village ?

Dans le virage, une étude hydro-géotechnique a eu lieu, mais elle ne s'est pas accompagnée d'une étude de risques. Il est donc demandé une analyse des risques sur l'ensemble du site dégradé de la route.

D'autant plus que cet été des travaux ont eu lieu à Moissesey et pendant deux jours les camions ont été déviés par la Serre. (800 camions passent en moyenne tous les jours par Moissesey). La route est jugée actuellement dangereuse pourtant on n'hésite pas à y dévier plusieurs centaines de camions. S'agit-il d'inconscience ? Y a-t-il danger ou non ?

Il faut faire une étude de circulation des camions. De nombreux camions viennent de Dijon, passent par Pesmes, Moissesey et Amange. Ce trafic là n'a pas lieu d'être. Il serait notamment proposé une limitation du tonnage pour les véhicules en transit sur la RD 37 au passage de la forêt de la Serre.

Une analyse plus globale de la circulation du triangle : Pesmes - Dole - Audelange, semble indispensable. Dévier Pesmes et Moissesey, aménager les carrefours des Epenottes, du bois des Ruppes, de Rochefort, éviter la sortie des camions dans les virages d'Audelange ...

Que les camions circulent en toute sécurité sur des voies adaptées. Cela demande une réflexion plus globale des élus des communes concernées, Moissesey et Amange ne doivent pas rester seules, il faut étendre la réflexion et contacter les autres communes.

Les habitants de Moissesey ont signé une pétition en Août. Le collectif va solliciter la population d'Amange prochainement. Faites lui bon accueil.

■ Le dossier du TGV (suite)

La branche est du TGV Rhin-Rhône a été déclarée d'utilité publique (DUP) en janvier 2002. Depuis, cinq recours ont été déposés au Conseil d'Etat, dont un par l'A.R.O.¹ et un second par l'A2DGD² en mars 2002. Deux ans de délai (au maximum) seront nécessaires pour obtenir une réponse...

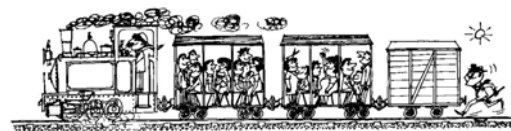
Le premier Ministre en Franche-Comté :

Lundi 4 novembre à Besançon, Jean-Pierre Raffarin s'est voulu rassurant auprès des élus sur l'avenir du projet de TGV Rhin-Rhône, en soulignant qu'il avait "bien l'intention de suivre les engagements" du président Jacques Chirac. Le maire socialiste de Besançon, Jean-Louis Fousseret, s'était auparavant fait l'avocat du projet, demandant au Premier ministre qu'il "ne souffre ni d'une remise en cause, ni même d'un retard dans sa réalisation". Le Premier ministre a toutefois souligné que beaucoup de projets de TGV avaient été annoncés et qu'il faudrait "hiérarchiser". "C'est pourquoi nous saisissons le Parlement pour que des priorités puissent être établies". Le gouvernement a lancé en août un audit sur les projets de liaisons ferroviaires, routières et fluviales, afin de définir une politique générale du transport. Cet audit doit être réalisé avant le 31 décembre et suivi d'un débat au Parlement.

Les associations, comités ou collectifs restent actifs et vigilants.

¹ «ARO» Association des riverains de l'Ognon, contact : 19 grande rue 39350 Pagney – 03 84 81 02 95

² «A2DGD» Association pour la défense de la desserte de la gare de Dole. Association «Pour une seule gare à Besançon, NON à Auxon»
«ATAB» Association pour les transports sur l'agglomération bisontine »
Association «Transport 2000» – Dole, FNAUT de Franche-Comté.



Scénario des projets prioritaires de RFF et SNCF pour les lignes à grandes vitesses d'ici 2010 :

Projets	en milliards €
▪ Première phase du TGV-Est européen	3,1
▪ Première phase du TGV-Aquitaine	1 à 1,2
▪ Première phase du TGV Bretagne et Pays-de-la-Loire	0,5 à 0,8
▪ Une tranche de la première phase du TGV-Rhin-Rhône	1,4 à 1,7
▪ TGV-Sud-européen entre Perpignan et Figueiras.....	0,5
▪ TGV-Sud-européen, contournement de Nîmes et de Montpellier	0,6
▪ Première phase du Lyon-Turin.....	1 à 1,4

Authume – Foyer rural

- 31 décembre : Fête de la St Sylvestre, (co-organisé avec le Foot Amange)
- 26 janvier 2003 : Loto
- 22 février 2003 : « Trivial poursuit » géant
- 22 mars 2003 : Festival de la magie

Thervay - Le réveil du cygne

- Dimanche 26 janvier : Assemblée générale
- Mardi 4 mars 2003 : Carnaval des enfants

Dammartin - Ass Gymnastique Volontaire

- Samedi 8 mars : Soirée Gaufres, Jeux de société

Chevigny: Comité Loisirs Animation

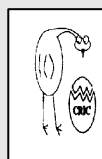
- Samedi 8 Février : Soirée Tartiflette

Moissey – Foyer rural

- 21 décembre, 14h-19h : Spectacle de Noël, au caveau
- 23 décembre : Illuminations de Noël, concours
- 15 février 2003 : Concours de tarot au caveau
- 2 mars 2003 à 15h : Carnaval des enfants
- 3 mai 2003 : Expo Musée en déambulation, au caveau

CRIC, Association culturelle du canton de Montmirey-le-Château

☎ 03.84.70.32.60



samedi 14 décembre, à partir de 14 h
GRAND TROC DU CRIC-NOEL
Au Caveau à MOISSEY

troc d'objets, d'idées, avec des ateliers, un concours de Pères Noël, repas, musique

La vigne du Cric

C'est une vigne mise à disposition de l'association par Michel Cucherousset et Bénédicte Rivet du G.A.E.C. de l'Aubépine. Depuis février 2002 une vingtaine de personnes, passionnées par la remise en état de cette vigne abandonnée depuis deux



ans, se sont retrouvées quasiment tout les week-end pour désherber, tailler, changer les fils et les piquets...jusqu'aux vendanges d'octobre, qui ont permis de récolter...un seau de raisin ! On prévoyait une vendanges assez maigre du fait de la taille sévère de régénération mais les étourneaux et les chevreuils y sont probablement un peu pour quelque chose..! N'étant pas découragés pour autant, nous pensons bien entendu continuer cette conviviale expérience agricole !

Serre Vivante ... aujourd'hui. j'adhère !

Pour contrer l'implantation d'un enclos de chasse sur le Massif de la Serre, l'association **SERRE VIVANTE** a été créée en décembre 1992.

Elle a pour objectifs :

- ☐ d'œuvrer pour le maintien de l'intégrité du Massif de la Serre.
- ☐ de mettre en place une centrale d'information et d'animations sur la Serre.
- ☐ d'élaborer un document de développement et de protection du massif.
- ☐ de faire progresser la législation sur les enclos et parcs de chasse et sur l'environnement en général

bulletin à découper (ou à recopier) et à nous envoyer ☎ .

Nous remercions toutes ceux et celles qui soutiennent par leur adhésion les projets de l'association Serre Vivante et la font vivre.

J'adhère à l'association Serre Vivante

Je règle ma cotisation de 8 € (année 2003)

pen espèces p par chèque bancaire p par CCP

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

☎